

À l'usage du bureau

Date de réception			Code de l'établissement	
A	M	J		

DEMANDE DE PRÊT POUR ÉTUDES À TEMPS PARTIEL ET / OU SUBVENTION CANADIENNE POUR ÉTUDES
PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Province où vous faites votre demande	Numéro d'étudiant, le cas échéant	Numéro d'assurance sociale
---------------------------------------	-----------------------------------	----------------------------

A. DONNÉES PERSONNELLES

Nom		Prénom	
Adresse postale permanente (rue, route rurale ou case postale)			Appartement
Ville, village		Province	Code postal
Indicatif régional et numéro de téléphone	Date de naissance A M J	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Quel est votre statut de citoyen actuel? <input type="checkbox"/> Citoyen canadien <input type="checkbox"/> Résident permanent
État matrimonial <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> En union de fait <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve)		Combien d'enfants à votre charge dans les groupes d'âge indiqués <u>vivent en permanence avec vous</u> pendant vos études? Nota : pour être considéré comme personne à charge, un enfant de 19 ans ou plus doit être étudiant à temps plein au secondaire ou au postsecondaire ou être handicapé. Les enfants qui ont quitté l'école secondaire depuis au moins 4 ans ou qui ont fait partie de la population active pendant au moins 12 mois ou à deux occasions ou plus ne sont pas considérés comme personnes à charge.	
Quel montant hebdomadaire prévoyez-vous payer pour faire garder vos enfants de 11 ans ou moins pendant les heures de classe de votre période actuelle ou proposée d'études?		\$	0 - 11 ans ▶ 12 - 18 ans ▶ 19 ans ou plus ▶

PARENT LE PLUS PROCHE (ne pas indiquer votre conjoint ni vos enfants de moins de 18 ans)

Nom		Prénom	
Adresse postale permanente (rue, route rurale ou case postale) (si elle diffère de votre adresse personnelle)			Appartement
Ville, village	Province	Code postal	Indicatif régional et numéro de téléphone

B. RAISON DES ÉTUDES À TEMPS PARTIEL

Afin d'aider l'autorité provinciale à déterminer votre admissibilité à une subvention canadienne pour études (SCE) à titre d'étudiant à temps partiel nécessaire, veuillez cocher la ou les raisons pour lesquelles vous étudiez à temps partiel plutôt qu'à temps plein. Si vous croyez que d'autres faits devraient être considérés, veuillez les inscrire dans l'espace qui suit.

Je suis parent unique, responsable des soins de base de l'enfant ou des enfants à ma charge qui vivent avec moi à temps plein pendant ma période d'études
 Je suis responsable de subvenir aux besoins physiques et financiers de base d'un ou de plusieurs aînés à ma charge ayant besoin de soins supervisés ou d'une ou plusieurs personnes handicapées à ma charge ayant besoin de soins supervisés
 Je suis un étudiant adulte limité à des études conditionnelles par mon école (p. ex. maximum 2 cours)
 J'ai une invalidité permanente qui m'empêche de suivre au moins 60% d'un programme complet d'études à temps plein (Vous devez joindre la preuve de votre invalidité, p. ex., certificat médical, évaluation de votre difficulté d'apprentissage)
 J'étudie à temps partiel pour améliorer mes notes
 J'étudie à temps partiel à cause de dettes de consommation excessives (comptes de carte de crédit, prêt auto, etc.)
 J'étudie à temps partiel parce que je n'ai pas assez d'argent pour étudier à temps plein
 Je ne peux étudier à temps plein parce que les cours que je voulais suivre n'étaient pas disponibles
 Il me manque seulement quelques cours pour compléter mon programme d'études
 Autres raisons (SVP expliquer)

Avez-vous déjà reçu une subvention canadienne pour études à temps partiel? Oui Non ▶ Si «Oui», avez-vous réussi le ou les cours pour lesquels vous aviez reçu cette subvention? Oui Non ▶ Si «Oui», veuillez joindre un relevé de vos notes des cours subventionnés.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



E. RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME D'ÉTUDES			
Quel établissement postsecondaire prévoyez-vous fréquenter?	À quel campus ou collège (le cas échéant) de cet établissement irez-vous?	Quel est votre programme d'études?	
Je demande par la présente une aide financière pour le(s) cours suivant(s) :			
Sujet du cours	Code du cours	Type d'enseignement (p. ex. en classe, par correspondance, à distance)	
Exemple : Littérature et composition	Ex. : FRS-101	Ex. : cours par correspondance	
F. RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT			
Date de commencement de la période d'études A M J	Date de fin de la période d'études A M J	Quels sont les frais de scolarité et les frais obligatoires de l'étudiant pour cette période d'études? (sans les frais d'hébergement) \$	Coût des livres et du matériel nécessaires à l'étudiant pour la période d'études \$
Pourcentage du programme de cours complet attribué à l'étudiant %	Nombre de semaines d'études	Combien d'heures de cours en classe l'étudiant aura-t-il par semaine? (Ne pas inclure les heures de laboratoire)	Quel est le niveau du programme que suit l'étudiant? <input type="checkbox"/> Diplôme <input type="checkbox"/> Baccalauréat <input type="checkbox"/> Doctorat <input type="checkbox"/> Certificat <input type="checkbox"/> Maîtrise
À quelle faculté ou domaine le programme se rattache-t-il?			
<input type="checkbox"/> Administration / Affaires		<input type="checkbox"/> Services communautaires / Éducation	
<input type="checkbox"/> Agriculture / Sciences connexes		<input type="checkbox"/> Sciences de la santé	
<input type="checkbox"/> Arts / Sciences		<input type="checkbox"/> Théologie	
<input type="checkbox"/> Génie / Technologie		<input type="checkbox"/> Droit	
<input type="checkbox"/> Médecine		<input type="checkbox"/> Métiers	
		<input type="checkbox"/> Autre (préciser)	
J'atteste que les renseignements fournis à la section F de cette demande sont exacts.			
Nom du responsable de l'établissement d'enseignement		Titre	N° de téléphone
Signature du responsable			Date A M J
G. RÉSERVÉ AU MINISTÈRE PROVINCIAL			
Étudiant évalué et admissible à une aide <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Genre d'aide à fournir <input type="checkbox"/> SCE <input type="checkbox"/> Prêt pour études à temps partiel <input type="checkbox"/> Les deux	
Code du domaine d'études			
Total des revenus et des ressources \$		Total de la ou des SCE pour étudiant à temps partiel nécessitant accordée(s) à l'étudiant pour l'année de prêt en cours (1er août au 31 juillet), le cas échéant (Note : maximum 1 200 \$ par année de prêt.) \$	
Frais de scolarité \$	L'étudiant a-t-il terminé avec succès les cours précédents pour lesquels il avait reçu une SIS? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Livres/matériel \$	Montant de l'aide demandée par l'étudiant (si indiqué) \$		
Transport \$	TOTAL DE L'AIDE AUTORISÉE		
Garde d'enfants \$	Prêt du PCÉ approuvé pour études à temps partiel \$		
Divers \$	Prêt provincial approuvé pour études à temps partiel \$		
TOTAL DES DÉPENSES \$	SCE pour étudiant nécessitant NOTA : Ne doit pas dépasser 1 200 \$ par année de prêt \$		
		Subvention provinciale approuvée \$	
Commentaires			



PROGRAMME CANADIEN de prêts aux étudiants

Demande de prêt pour études à temps partiel / et / ou de subvention canadienne pour études

Services provinciaux d'aide aux étudiants

TERRE-NEUVE

Student Aid Division
Department of Youth Services &
Post-Secondary Education
Coughlan College
C.P. 8700, 3ième étage
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 4J6

Tél. : (709) 729-4244 Téléc. : (709) 729-2298

NOUVEAU-BRUNSWICK

Services financiers pour étudiants
Ministère de l'Éducation
Case postale 6000,
548, rue York
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Tél. : (506) 453-2577 Téléc. : (506) 444-4333
1-800-667-5626

†QUÉBEC

Direction générale d'aide financière aux étudiants
Ministère de l'éducation
1035, rue de la Chevrotière, 21ième étage, Édifice G
Québec QC G1R 5A5

Tél.: (418) 646-5425 Téléc. : (418) 644-1715
(418) 646-4505

*ALBERTA

Alberta Students Finance
6 th Floor, Sterling Place
9940 106 Street
Edmonton AB T5K 2V1

Tél.: (403) 427-2740 Téléc. : (403) 422-4516

Students Finance Board
Department of Advanced Education
Room 401, 855 8th Ave., S.W.
Calgary AB T2P 3P1

Tél.: (403) 297-6345 Téléc. : (403) 297-6235

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Services financiers pour étudiants
Ministère de l'Éducation
C.P. 2000
Charlottetown (i.- P.-É)
C1A 7N8

Tél. : (902) 368-4640 Téléc. : (902) 368-6144

MANITOBA

Aide aux étudiants du Manitoba
401-1181 avenue Portage
Winnipeg, (Manitoba)
R3G 0T3

Tél. : (204) 945-6321 Téléc. : (204) 948-3421

ONTARIO

Direction du soutien aux étudiants
Ministère de la Formation
des Collèges et des Universités
C.P. 4500, 185, ch. Red River, 4e étage
Thunder Bay (Ont.)
P7B 6G9

Tél. : (807) 343-7260
1-800-465-3958 (Ontario seulement -ATME)

*COLOMBIE-BRITANNIQUE

Student Services Branch
Ministry of Advanced Education
C.P. 9173, Succ.Provincial Government
Victoria (C.-B.)
V8W 9H7

Tél. : (604) 387-6100 Téléc. : (604) 356-9455

TERRITOIRE DU YUKON

Students Financial Assistance
Department of Education
C.P. 2703
Whitehorse Yukon
Y1A 2C6
Tel.:(403) 667-5929 Téléc.:(403) 667-8555

NOUVELLE-ÉCOSSE

Student Assistance Office
Ministère de l'éducation
C. P. 2290, Succursale «Halifax Central»
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3C8

Tél. : (902) 424-8420 Téléc. : (902) 424-0540

SASKATCHEWAN

Student Financial Assistance Branch
Saskatchewan Learning
Room B21, 3085 rue Albert
Regina SK S4V 3V5

Tél. : (306) 787-5620 Téléc. : (306) 787-7537

†TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Department of Education, Culture and Employment
C. P. 1320, Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2L9

Tél. : (867) 873-7190 Téléc. : (867) 873-0336
1-800-661-0793 1-800-661-0893

Note:

† La province de Québec et les Territoires du Nord-Ouest n'accordent pas de prêts ni de subventions dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants. Si vous résidez dans cette province ou ce territoire, il faut vous adresser au service compétent indiqué ci-dessus pour obtenir des renseignements sur l'aide financière aux étudiants.

* Pour les demandes de prêt d'études à temps partiel, l'Alberta et la Colombie-Britannique utilisent un formulaire différent de celui ci-joint. Si vous résidez dans l'une de ces provinces et que vous souhaitez demander une aide financière pour des études à temps partiel, adressez-vous à l'autorité provinciale compétente pour obtenir le formulaire approprié.

Also available in English

À L'ÉTUDIANT — DETACHER CETTE PAGE ET LA CONSERVER POUR VOS DOSSIERS

Demande d'aide financière pour études à temps partiel

La *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et son règlement d'application et/ou la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants et son règlement d'application* fixent les obligations et droits légaux des étudiants et doivent être consultés en cas d'incertitude ou de différend.

En ce qui regarde l'aide offerte aux étudiants à temps partiel via le Programme canadien d'aide aux étudiants (PCPÉ), les définitions suivantes s'appliquent :

- | | | |
|---|---|---|
| Prêt d'études | - | dette contractée par un étudiant admissible lors de la conclusion d'un contrat de prêt et remboursable à un prêteur ou à Sa Majesté du chef du Canada. |
| Subvention canadienne pour études (SCE) | - | aide financière accordée à un étudiant désigné en vertu du PCPÉ, dans le but précis de payer les frais admissibles liés à sa participation à un programme d'études. |

Le présent formulaire sert à évaluer votre admissibilité à un **prêt canadien** d'études à temps partiel aussi bien qu'à une **subvention canadienne pour études** à temps partiel.

Les formulaires incomplets ne pourront être traités. Veuillez vous assurer que tous les renseignements demandés ont été fournis. Vous devez avoir un numéro d'assurance sociale valide pour présenter une demande. Écrivez lisiblement en lettres moulées et signez le formulaire avec un stylo.

CONSIGNES À L'INTENTION DE L'ÉTUDIANT

- Pour demander une aide financière pour études à temps partiel, remplir au complet les sections A, B, C, D et E du formulaire ci-joint.
- Faire remplir la section F par l'établissement d'enseignement où vous allez étudier.
- Faire parvenir le formulaire rempli, avec une attestation de votre revenu actuel (et de celui de votre conjoint s'il y a lieu) aux autorités compétentes de la province où vous résiderez pendant vos études à temps partiel. (Voir la liste des autorités provinciales et territoriales au verso du formulaire.)
- Dans certaines provinces, votre demande doit être présentée directement à l'établissement d'enseignement. Communiquez avec votre établissement d'enseignement pour vérifier à quel endroit vous devez faire parvenir ce formulaire une fois que vous l'avez rempli.

Note : Si vous avez déjà reçu une subvention pour initiative spéciale pour étudiant à temps partiel nécessaire, vous devez fournir les documents attestant que vous avez réussi tous les cours pour lesquels vous avez été subventionné.

Note spéciale à l'intention des étudiants ayant une invalidité permanente

Le PCPÉ prévoit une admissibilité élargie aux prêts d'études à temps plein pour certains étudiants (programme de cours allégé) et d'autres subventions canadienne pour études pour les étudiants ayant une invalidité permanente qui sont en mesure de prouver que leur invalidité restreint leur capacité de suivre des études postsecondaires.

Si vous êtes un étudiant ayant une invalidité permanente, il vous sera peut-être utile de communiquer avec le service d'aide aux étudiants de votre province ou avec le bureau d'aide financière de votre établissement d'enseignement avant de remplir ce formulaire, afin d'obtenir plus de renseignements sur les *dispositions relatives à l'invalidité permanente* prévues dans le Programme canadien de prêts aux étudiants.

À L'INTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

- Remplir la section F du formulaire ci-joint et vérifier si les renseignements fournis à la section E sont complets et exacts.

Modalités

1. Admissibilité à l'aide en vertu du Programme

Le Programme canadien de prêts aux étudiants offre une aide financière aux personnes qui entreprennent un programme d'études à temps partiel. Pour y être admissible, vous devez :

- être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- fréquenter un établissement d'enseignement agréé et suivre un nombre de cours représentant entre 20 et 59 % du programme complet d'études, dans un cours dont le contenu équivaut à celui admissible pour un prêt canadien d'études à temps plein;
- être résident d'une province ou d'un territoire qui participe au Programme canadien de prêts aux étudiants;
- ne pas avoir déjà plus de 4 000 \$ (capital et intérêts) à rembourser sur un prêt canadien d'études à temps partiel contracté à un moment ou l'autre;
- ne pas avoir fait défaut de rembourser des prêts canadiens d'études précédents pour des études à temps plein et / ou à temps partiel;
- avoir un revenu familial brut inférieur au seuil de revenu fixé relativement aux prêts canadiens pour les études à temps partiel et / ou aux subventions canadienne pour études pour étudiants à temps partiel nécessaire (voir la brochure **Prêts et subventions pour étudiants à temps partiel**);
- en ce qui concerne l'admissibilité aux SCE, démontrer à la satisfaction des autorités provinciales compétentes que vous n'êtes pas en mesure de vous inscrire à au moins 60% d'une charge complète d'études à temps plein.

Note : En cas de défaut de paiement d'un prêt canadien pour des études à temps plein ou à temps partiel, vous ne serez pas admissible au Programme canadien de prêts aux étudiants tant que vous n'aurez pas reçu l'autorisation de la Direction générale de l'apprentissage et de l'alphabétisation, case postale 2090, succursale D, Ottawa (Ontario) K1P 6C6.
Téléphone : (819) 994-1844.

SUITE AU VERSO

2. Frais admissibles - L'évaluation des demandes sera basée sur les coûts suivants (s'il y a lieu)

- Frais obligatoires, y compris les frais de scolarité;
- livres et matériel;
- transport aller-retour pour les cours;
- frais de garde d'enfants pendant les cours;
- indemnité de dépenses imprévues de 10 \$ par semaine par cours.

Les étudiants qui suivent des cours par correspondance ou à distance ne sont pas compensés pour leurs frais de garde d'enfants et de transport, sauf dans les périodes où leur présence en classe est obligatoire (p. ex. pour des examens).

3. Ressources

- L'étudiant (et son conjoint s'il y a lieu) doit déclarer tous les revenus familiaux qu'il a tirés sous forme de salaire, prestations du gouvernement, avoirs liquides, revenus de placement, cadeaux, gains de loterie, etc. Le revenu familial brut global détermine l'admissibilité au Programme canadien de prêts aux étudiants.

4. Aide versée

Le candidat admissible au PCPÉ touchera le montant d'aide qu'il demande, pourvu que ce montant ne dépasse pas celui qui a été déterminé dans l'évaluation de ses besoins.

5. Remboursement

- L'emprunteur commence à verser des intérêts 30 jours après avoir encaissé un prêt canadien pour études à temps partiel. Le remboursement du principal est différé et l'étudiant peut ne payer que les intérêts quand il est attesté qu'il suit des études à temps partiel, et pendant une durée maximale de 6 mois après la fin de ses études. L'emprunteur peut faire des remboursement du principal pendant la période du différé;
- cependant, les paiements du principal et des intérêts doivent commencer le premier jour du septième mois après la fin des études.

6. Vérification

- L'étudiant (et son conjoint) doit signer une déclaration autorisant la vérification de son revenu;
- l'étudiant (et son conjoint) signe dans le formulaire une attestation disant que les renseignements fournis sont véridiques, qu'il connaît les modalités fixées et qu'il les respectera.

Toute personne qui, relativement à un prêt canadien d'études, fait sciemment une déclaration fautive ou trompeuse dans une demande ou un autre document, ou fournit intentionnellement tout renseignement faux ou trompeur, contrevient à la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et / ou à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et est passible d'une amende ou d'une déclaration sommaire de culpabilité.

Les détails concernant la nature et les coûts de votre programme de cours doivent être indiqués et signés par un responsable de votre établissement d'enseignement.

Si vous avez déjà négocié des prêts d'études à temps partiel, vous devez répondre de façon complète aux questions à ce sujet.

NOTE : Vous devez négocier tout prêt d'études à temps plein ou temps partiel avec le même établissement prêteur participant. Les établissements prêteurs participants sont ceux qui ont conclu une entente avec le gouvernement fédéral.

Subventions canadienne pour études (SCE) pour étudiants à temps partiel nécessaireux

Les subventions canadienne pour études servent à aider les étudiants à temps partiel nécessaireux qui ne sont pas en mesure de satisfaire aux critères d'admissibilité du programme de prêts d'études à temps plein. Les subventions versées par le fédéral peuvent atteindre 1 200 \$ par année de prêt, et certaines provinces peuvent offrir une aide additionnelle couvrant les frais d'éducation admissibles des étudiants à temps partiel. Les fonds disponibles en vertu des SIS sont limités, et bien que tout soit tenté pour aider le plus d'étudiants possible, les candidats ne pourront pas tous être acceptés.

L'autorité compétente vous fera savoir si une subvention canadienne pour études et/ou un prêt d'études à temps partiel vous a été accordé.

Les étudiants à temps partiel qui ont reçu une SCE sont tenus de terminer avec succès tous leurs cours pour être admissibles à des subventions analogues pour de futures études.

Si vous avez déjà reçu une SCE d'études à temps partiel pour une année scolaire antérieure ou pour l'année scolaire actuelle, votre demande doit contenir les documents mentionnant que vous avez réussi les cours précédents (ex. relevé de notes, ou lettre d'attestation d'un responsable de votre école).

